

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
22 juin 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, Mme G. GUINET, M. D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, M. X. RABAGO, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, Mme F. MOZER, M. JM GARCIA, Mme A. DEMANGEON, M. Th. DARPIN, M. A. AUFFRET, Mme C. SOLDATI, M. M. FANOI.

Excusés : M. D. LEFEBVRE (procuration à Mme M ROUSSELET), Mme A. LIOTARD (procuration à Mme C SOLDATI).

Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) Approbation à l'unanimité du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2009.

2°) Convention de mise à disposition de locaux à l'ADSEM Vald'Is pour le stage de musique – été 2009.

Michel MAILLOT indique au conseil municipal que le stage de musique organisé par l'ADSEM Vald'Is est reconduit en 2009. Il se déroulera du 16 août au 23 août 2009. Il convient donc pour assurer un bon déroulement de cette action qui regroupe plus de 150 élèves, de mettre à disposition les locaux du groupe scolaire Anatole France.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

3°) Convention de mise à disposition de locaux au Centre Social de la Tille et de l'Ignon pour l'organisation du centre de loisirs.

Michel MAILLOT indique au conseil municipal que le Centre Social de la Tille et de l'Ignon ont sollicité les locaux du groupe scolaire « Matisse » pour accueillir les enfants de 4 à 6 ans.

Cet accueil se déroulera du 6 juillet 2009 au 21 août 2009. Il convient donc pour assurer un bon déroulement de cette action de mettre à disposition les locaux du groupe scolaire « Matisse ».

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

4°) Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

5°) Décision modificative n° 2 – budget général :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, propose la décision modificative n° 2 pour le budget général qui s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 27 647.91 € et en investissement pour la somme de 15 071.77 € par le jeu des comptes 023 et 021 soit un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 091.00 €

Cette décision modificative permet d'inscrire des dépenses de fonctionnement à hauteur de 26 556.91 € et des dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 15 071.77 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'ouverture ou de la réduction des crédits de dépenses et de recettes.

6°) Réactualisation des tarifs au restaurant municipal d'enfants :

Sur proposition de Dominique LETOUZEY adjointe aux affaires scolaires le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification des tarifs au restaurant municipal d'enfants à compter du 2 septembre 2009. Les tarifs n'ayant pas évolué depuis septembre 2002,

Monsieur Thierry DARPIN compte-tenu des ressources mensuelles de la 3^{ème} tranche demande s'il ne serait pas possible d'appliquer l'augmentation qu'à compter de la 4^{ème} tranche.

Madame LETOUZEY indique qu'au niveau tarif restauration scolaire, la ville est dans la moyenne et de plus dans le prix payé l'accueil péri-scolaire est inclus.

Il est adopté l'augmentation de 1% sur les tarifs à compter de la 3^{ème} tranche de ressources.

7°) Attribution d'une subvention à l'ASDEM Val d'Is :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reverser la subvention de 4 000 € à l'ASDEM Val d'Is qui a été versée par le Conseil Général.

8°) Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser aux agents communaux remplissant les conditions et qui ont participé aux opérations électorales lors du scrutin du 7 juin 2009 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

9°) Création d'un poste « apprentie petite enfance »

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'apprentie « petite enfance » dans le cadre du contrat d'apprentissage pour une période limitée à 2 ans.

10°) Création d'un poste « apprenti espaces verts »

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'apprenti « espaces verts » dans le cadre du contrat d'apprentissage pour une période limitée à 2 ans.

11°) Approbation de la modification du POS – zone UX

Monsieur Michel MAILLOT rappelle qu'une modification simplifiée du POS concernant la zone UX avait été décidée lors du conseil municipal du 9 mars 2009. Cette modification avait pour objet de permettre la construction en limite de propriété dans la zone UX.

Une concertation avec publicité a été organisée. Aucune remarque n'a été faite. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette modification.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de l'article UX 7 du POS.

Questions diverses :

Monsieur Thierry DARPIN demande à ce qu'une bannette soit installée à l'intérieur de la Mairie pour le courrier destiné aux élus de la liste « Demain Autrement », pour éviter de recevoir des invitations après la manifestation. La demande sera étudiée.

Monsieur MAILLOT indique que le matériel pour la mise en place du passeport « biométrique » sera effectué le mardi 23 juin 2009. Il rappelle que les demandes de passeports pourront être faites auprès de toutes les mairies de France, sans obligation de résidence.

Christine SOLDATTI regrette de ne pas recevoir régulièrement les invitations pour les vernissages. Le nécessaire sera fait auprès du service pour que tous les conseillers soient invités.

Monsieur Marc FANOÏ demande à ce que les commissions municipales se réunissent plus régulièrement.

Is-sur-Tille le 4 juillet 2009

Le Maire,

Michel MAILLOT